



**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 22 février 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 15 février 2023, s'est réuni le mercredi 22 février 2023 à 18h, en séance publique, Salle d'animation du restaurant du Fort à Aiton, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 16

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Daniel	TAVEL	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégué représenté : 1

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
André VAIRETTO	Département	Auguste PICOLLET	2 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 16 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	22 voix
Nombre de membres représentés	1 délégué	Nombre de voix	2 voix
TOTAL des voix	24 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention Equipe Projet PAPI – en lien avec la mise à disposition du pôle technique

Rapporteur : M. le Président

La Direction de l'environnement du Département assure l'animation et la direction technique du S.I.S.A.R.C. Cette direction exerce également des missions d'assistance à maître d'ouvrage visant à la définition technique des travaux de restauration du lit de l'Isère et de sécurisation des digues réalisés dans le cadre de la démarche des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI).

Cette mutualisation des services techniques avec le Département de la Savoie est régie par une convention entre le SISARC et le Département. Celle-ci précise notamment qu'en contrepartie de cette mise à disposition de l'équipe technique, le S.I.S.A.R.C. verse annuellement au Département, une contribution établie sur la base de l'état récapitulatif des journées de travail effectuées et du coût moyen associé au cadre d'emplois des personnels concernés (techniciens et ingénieurs territoriaux).

Dans le cadre des PAPI, une aide de l'Etat est prévue pour les frais de personnels engendrés par l'équipe technique qui assure l'animation, la coordination et le suivi du programme PAPI.

En tant qu'acteur GEMAPIEN sur la Combe de Savoie, c'est le SISARC qui est légitimement porteur du projet de PAPI n°3 et qui peut solliciter le soutien financier de l'Etat prévu pour cette démarche. Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a désigné son Président, comme élu référent pour le suivi du dossier de PAPI3.

Au titre de l'année 2023, le coût associé à l'équipe technique en charge de l'animation, de la coordination et du suivi du programme PAPI n°3 est estimé à 100 000€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la demande d'aide auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 50 % et pour un montant maximum de 100 000 € TTC ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

